

PROCÉDURE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

La MRC de Beauce-Sartigan désire rappeler à sa population la procédure pour la vidange des fosses septiques.

IMPORTANT: Des périodes de vidange de fosses septiques sont établies pour chaque municipalité. Il est de la responsabilité des propriétaires de planifier la vidange de leur fosse septique.

Le tarif régulier s'applique selon la période prévue à la cédule ci-dessous (voir le lien). En dehors de cette période, des frais supplémentaires s'appliqueront.

[Cédule des vidanges des fosses septiques 2023 MRC Beauce-Sartigan](#)

COMMENT DOIS-JE CONFIRMER LA VIDANGE DE MA FOSSE SEPTIQUE?

- Par courriel : fosse@vsjb.ca (inscrire votre adresse, votre nom et numéro de téléphone);
- Par téléphone au 418 397-8479 (boîte vocale en tout temps);
- Par téléphone au 418 226-5300, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à 12h.